

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CINQ-CENT-TRENTE-CINQUIÈME (535^e) RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 29 AVRIL 2025 À LA SALLE H7-1190 ET PAR VISIOCONFÉRENCE.

RÉSOLUTION CAD-13506

Adoption de la Politique relative à
la reconnaissance des acquis et
des compétences

- ATTENDU** le Règlement général 2 « Les études de premier cycle »;
- ATTENDU** le Règlement général 3 « Les études de cycles supérieurs »;
- ATTENDU** le Règlement relatif aux études;
- ATTENDU** la nécessité d'actualiser le cadre normatif entourant le processus de reconnaissance des acquis et la pertinence de créer une politique;
- ATTENDU** la résolution CERC-9001 de la Commission des études, de la recherche et de la création relative à l'adoption de la Politique relative à la reconnaissance des acquis et des compétences;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur aux études, à la formation et à la réussite;

Sur proposition de Jacinthe Larouche, appuyée par Emma Stintzi, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- D'** adopter la Politique relative à la reconnaissance des acquis et des compétences telle qu'annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

La secrétaire générale,

Nathalie Gagnon

Signé avec ConsignO Cloud (01/05/2025)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.



Me Nathalie Gagnon